

16 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Eurolist)

Par courrier du 15 janvier 2007, les sociétés FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) et Fidelity International Limited (FIL) (PO Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes), agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi en baisse, le 14 janvier 2008, par suite d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 5 823 908 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 12,62% du capital et 9,86% des droits de vote de cette société (1).

Par ailleurs, FMR LLC précise qu'en vertu des contrats entre les sociétés de gestion et les administrateurs, ou les fidéicommissaires des fonds, les sociétés de gestion ont le pouvoir de prendre des décisions en matière d'acquisition et de cession des actions pour le compte desdits fonds et quelquefois des décisions concernant les droits de vote attachés aux actions détenues par ces derniers.

Chacun des portefeuilles détenus par les fonds ayant un objectif d'investissement différent, les décisions d'investissement concernant ceux-ci se prennent indépendamment et dans les intérêts des fonds gérés.

(1) Sur la base d'un capital composé de 46 132 096 actions représentant 59 066 042 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.